



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 174

Question orale n° 221

Texte de la question

M. Philippe Gosselin attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'aménagement de la RN 174, chantier crucial pour le désenclavement du centre et du nord du département de la Manche. En effet, la RN 174 est un itinéraire stratégique pour le Cotentin. Elle relie Carentan à Vire, en passant par Saint-Lô, et la RN 13 à l'A 84, autoroute des estuaires. Toutefois, la RN 174 ne dispose d'une 2x2 voies que de Vire à la rocade de Saint-Lô, jusqu'à la Porte Verte plus exactement. C'est pourquoi il a été décidé, dans le cadre d'un accord entre l'État, le Conseil général et le Conseil régional, de procéder à un aménagement en 2x2 voies de la section située entre Saint-Lô et Carentan afin d'assurer une desserte nord-sud continue et rapide. Sur les cinquante kilomètres que représente cette liaison, trente cinq ont d'ores et déjà été achevés. La réalisation des quinze kilomètres restants est programmée en trois sections sachant que le financement des deux premières est assuré et leurs livraisons respectivement prévues en 2009 et 2010. En revanche, l'aménagement du troisième et dernier tronçon, entre le futur échangeur de Montmartin-en-Graignes et Carentan, ne fait pas partie du contrat de projet Etat-région mais doit bénéficier d'un nouveau régime de financement dans le cadre du PDMI (Programme de Développement et de Modernisation d'Itinéraire). Or, le financement par l'État de cette dernière opération n'est toujours pas arrêté malgré les engagements pris alors par M. Perben et les efforts financiers notables consentis par les collectivités territoriales. La réalisation d'une voie express entre l'A 84 et la RN 13 constitue un enjeu stratégique pour le désenclavement du département. Cherbourg, son agglomération et son port seront ainsi reliés au sud du département ainsi qu'aux grands axes routiers des estuaires et de l'Europe. Carentan et Saint-Lô seront aussi valorisés et parfaitement desservis. C'est pourquoi il le remercie de bien vouloir lui indiquer le calendrier de réalisation de la dernière section du chantier d'aménagement de la RN 174 et les financements correspondants.

Texte de la réponse

FINANCEMENT D'AMÉNAGEMENTS DE LA RN 174 DANS LA MANCHE

M. le président. La parole est à M. Philippe Gosselin, pour exposer sa question, n° 221, relative au financement d'aménagements de la RN 174 dans la Manche.

M. Philippe Gosselin. Monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, je souhaite attirer votre attention sur l'aménagement de la RN 174, chantier crucial pour le désenclavement du centre et du nord du département de la Manche. En effet, la RN 174 est un itinéraire stratégique pour le Cotentin et pour la Manche en général. Elle relie Carentan à Vire, en passant par Saint-Lô, et la RN 13 à l'A 84, l'autoroute des estuaires. Toutefois, la RN 174 ne dispose d'une deux fois deux voies que de Vire à la rocade de Saint-Lô - plus précisément jusqu'à la Porte Verte, entre Pont-Hébert et Saint-Jean-de-Daye. C'est pourquoi il a été décidé, dans le cadre d'un accord entre l'État, le Conseil général de la Manche et le Conseil régional de Basse-Normandie, de procéder à un aménagement en deux fois deux voies de la section située entre Saint-Lô et Carentan, afin d'assurer une desserte nord-sud continue et rapide. Sur les cinquante kilomètres que représente cette liaison, trente-cinq ont d'ores et déjà été achevés. La réalisation des quinze kilomètres restants est programmée en trois sections, étant

précisé que seul le financement des deux premières est assuré et leurs livraisons respectivement prévues en 2009 et 2010 - les travaux sont d'ailleurs actuellement en cours.

En revanche, l'aménagement du troisième et dernier tronçon, entre le futur échangeur de Montmartin-en-Graignes - au niveau du canal Vire-Taute - et Carentan, ne fait pas partie du contrat de projet État-région, mais doit bénéficier d'un nouveau régime de financement dans le cadre du PDMI, Programme de développement et de modernisation d'itinéraire. Or, le financement par l'État de cette dernière opération n'est toujours pas arrêté malgré les engagements pris en son temps par M. Perben et les efforts financiers très notables consentis par les collectivités territoriales. La réalisation d'une voie express entre l'A 84 et la RN 13 constitue un enjeu stratégique majeur pour le désenclavement et le développement du département de la Manche. Cherbourg, son agglomération et son port seraient ainsi reliés au sud du département, ainsi qu'aux grands axes routiers des estuaires et donc de l'Europe. Carentan et Saint-Lô seraient ainsi valorisés et, parfaitement desservis, en capacité de se développer davantage, alors même qu'un SCOT ambitieux se met en place à l'échelle d'un pays saint-lois cohérent et déterminé.

Enfin, cet investissement est attendu depuis des années. Il serait inconcevable qu'après tous les efforts réalisés, il subsiste un goulot d'étranglement limitant l'intérêt de cette belle RN 174 et constituant un rétrécissement dangereux en termes de sécurité routière. C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie de bien vouloir m'indiquer le calendrier de réalisation de la dernière section du chantier d'aménagement de la RN 174 et les financements correspondants.

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco, secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire.

M. Hubert Falco, *secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire*. Monsieur le député, je ne peux que vous encourager et vous féliciter d'avoir mis en place un SCOT ambitieux, porteur de beaucoup d'espoirs en matière d'aménagement du territoire grâce à la vision globale qu'il permet d'offrir sur l'ensemble des territoires concernés.

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'achèvement de l'aménagement de la RN 174, qui assure une liaison nord-sud entre la RN 13 et l'autoroute A 84 dans le Cotentin. Je vous confirme qu'en ce qui concerne les deux premières sections de Saint-Lô à Saint-Jean-de-Daye, auxquelles vous faites référence, les aménagements ont été engagés et doivent être mis en service dès la fin des premiers semestres 2009 et 2010. Les six derniers kilomètres, entre la route départementale 148 et la RN 13, qui permettront d'achever l'aménagement la RN 174 dans sa totalité entre l'A 84 et la RN 13, ne sont effectivement pas financés dans le cadre du volet routier du contrat de plan État-région. De l'ordre de 35 millions d'euros, ce financement devra donc être recherché dans le cadre des PDMI, Programmes de développement et de modernisation des itinéraires, qui prendront le relais des volets routiers des contrats de plan État-région. Leur préparation a été engagée par une consultation des parlementaires et des collectivités locales conduite par les préfets de région. C'est dans ce cadre, monsieur le député, que nous vous apporterons une réponse relative à l'achèvement de l'aménagement de la RN 174.

M. le président. La parole est à M. Philippe Gosselin.

M. Philippe Gosselin. Monsieur le secrétaire d'État, je souhaite un engagement clair et ferme sur le fait que les financements attendus seront apportés à brève échéance. Sur 50 kilomètres d'une liaison importante, 35 sont déjà réalisés, dix sont en cours, et il ne reste que ce fameux goulot d'étranglement de 6 kilomètres. Pour être efficace, un itinéraire routier doit être intégralement opérationnel : on ne saurait se contenter d'une route en pointillés. C'est important pour le développement de l'ensemble du Cotentin et de la Manche, et nous serons attentifs à l'évolution de la situation. Quoi qu'il en soit, je vous remercie de votre réponse, monsieur le secrétaire d'État, ainsi que de vos encouragements sur le SCOT.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gosselin](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 221

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2008, page 3551

Réponse publiée le : 30 avril 2008, page 1752

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 avril 2008